

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE SAINT JOSEPH

mars-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS/ ET RECOMMANDATIONS

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Faire valider le règlement de fonctionnement par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire et le soumettre à la consultation du CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation article L311-7 et R311-33 du CASF)	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour le directeur afin de formaliser les missions de celle-ci.		

Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Prévoir régulièrement à l'ordre du jour des CVS, un point relatif à la vie quotidienne des résidents		
Remarque_04	2 – Ressources Humaines	<b>Recommandation_04</b>	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.	0	0
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_07</b>	Elaborer un plan de continuité d'activité		
Remarque_08	3 -Gestion des risques	<b>Recommandation_08</b>	Formaliser une procédure prévoyant le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les évènements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement.		
Remarque_10	3- Gestion des risques	<b>Recommandation_10</b>	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		